

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-13

## ACQUISITIONS FONCIERES POUR DIVERSES OPERATIONS COMMUNES DE CASTELSARRASIN ET DE VALENCE D'AGEN

### **- RD 958, entretien de la vélo-route, sur les berges du canal à Castelsarrasin**

L'entretien de la vélo voie verte , sur Castelsarrasin, à partir de la RD 958, a nécessité que notre Collectivité se porte acquéreur d'une bande de terrain destinée au passage des engins techniques de notre flotte, entre la route et la berge.

A cette fin, le propriétaire d'une parcelle située entre la RD 958 et le canal, a accepté de vendre au Conseil Général une emprise détachée de celle-ci, pour les besoins ci-dessus rapportés.

La prise de possession anticipée de cet immeuble est intervenue en date du 1<sup>er</sup> février 2008.

Cette acquisition, d'un montant inférieur à 75000 €, a été négociée à l'amiable, hors estimation des Domaines, conformément à l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite « loi Murcef ».

Il convient à présent de transmettre les pièces nécessaires à l'établissement de l'acte de vente à Maître Veaux, notaire à Castelsarrasin.

### **- RD 953/VC 3, aménagement de carrefour à Valence d'Agen**

Dans sa séance du 26 janvier 2004, l'Assemblée départementale a défini son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération d'aménagement de carrefour au droit des RD 958 et VC 3 à Valence d'Agen et a décidé du principe des acquisitions foncières mentionnées dans le tableau porté en annexe.

L'avis des Domaines n'a pas été requis, le montant des acquisitions étant inférieur à 75000 €(article 23 de la « loi Murcef »).

Dès lors, les documents permettant de dresser les actes notariés doivent être adressés à Maître Boussié, notaire à Valence d'Agen.

A l'examen de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- vous prononcer sur les acquisitions foncières portées en annexe au présent rapport,
- m'autoriser à signer tous les actes et documents se rapportant à ces opérations notamment les actes notariés,
- préciser que la somme totale de 2 124 € correspondant à la totalité des prix de vente reportés dans les tableaux ci-annexés et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous-fonction 621 du budget départemental.

## ANNEXE

CP 08/06-13ann

### ■ RD 958, entretien de la vélo-route sur les berges du canal à Castelsarrasin

<b>PARCELLE CONTENANCE</b>	<b>PRIX DES DOMAINES</b>	<b>PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE</b>
BX 85 3a 89ca	sans objet	1556 €comprenant divers travaux (débroussaillage, abattage d'arbres, enlèvement et broyeuse sur la verticale de l'ensemble de la courbe et fossés, pose de clôture)

### ■ RD 953/VC 3, aménagement de carrefour à Valence d'Agen

<b>PARCELLE CONTENANCE</b>	<b>PRIX DES DOMAINES</b>	<b>PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE</b>
AC 587 23ca	sans objet	138 €
AC 862 20ca	sans objet	180 €
AC 860 27ca	sans objet	250 €

—

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2008**

CP 08/06-13

**ACQUISITIONS FONCIERES POUR DIVERSES OPERATIONS  
COMMUNES DE CASTELSARRASIN  
ET DE VALENCE D'AGEN**

—

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à finaliser, au nom et pour le compte du département, les acquisitions foncières dont le détail est présenté en annexe :
  - RD 958, entretien de la vélo-route sur les berges du canal à Castelsarrasin
  - RD 953/VC3, aménagement de carrefour à Valence d'Agen
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à ces opérations notamment les actes notariés qui seront dressés par Maître Veaux (pour la vélo route à Castelsarrasin) et Maître Boussié (pour l'aménagement à Valence d'Agen) ;

- Précise que la somme totale de 2124 € correspondant à la totalité des prix de vente reportés dans les tableaux ci-annexés et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous-fonction 621 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

## ANNEXE

CP 08/06-13ann

■ **RD 958, entretien de la vélo-route sur les berges du canal à Castelsarrasin**

<b>PARCELLE CONTENANCE</b>	<b>PRIX DES DOMAINES</b>	<b>PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE</b>
BX 85 3a 89ca	sans objet	1556 € comprenant divers travaux (débroussaillage, abattage d'arbres, enlèvement et broyeuse sur la verticale de l'ensemble de la courbe et fossés, pose de clôture)

■ **RD 953/VC 3, aménagement de carrefour à Valence d'Agen**

<b>PARCELLE CONTENANCE</b>	<b>PRIX DES DOMAINES</b>	<b>PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE</b>
AC 587 23ca	sans objet	138 €
AC 862 20ca	sans objet	180 €
AC 860 27ca	sans objet	250 €

Le Président,